

## 2022-11-24-08 : Recouvrement de créances éteintes

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence d'Etienne Glémot. Président.

Département de Maineet-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :50

Membres présents :33

Pouvoirs :7

Quorum :26

Votants :40

Votes pour :40

Votes contre :0

Abstention :0

Date de convocation :
18/11/2022

Date de publication :

Étaient présents: Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, Etienne GLEMOT, Marie-Claude HAMARD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LEZE, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER, Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

<u>Étaient excusés:</u> Valérie AVENEL, Guy CHESNEAU, Hervé BLANCHAIS, Juanita FOUCHER, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Nooruddine MUHAMMAD, Alain BOURRIER, Benoit ERMINE, Marie-Hélène LEOST, Michel THEPAUT, Liliane LANDEAU, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Jean-Pierre BOISNEAU, Emmanuel CHARLES, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODEE, Muriel NOIROT

<u>Pouvoirs</u>: Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Etienne GLEMOT, Muriel NOIROT donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER donne pouvoir à Pascal CHEVROLLIER, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Michel THEPAUT donne pouvoir à Michel POMMOT

Secrétaire de séance : Pierre-Pascal BIGOT

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SUR proposition du Président;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal et aux budgets annexes immobilier d'entreprises et zones d'activités économiques ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux budgets annexes Assainissement Délégation de service public, Assainissement Régie et SPANC ;

VU les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 14 novembre 2022 ;

**VU** l'axe 4 du projet de territoire dit « renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

**VU** l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « mettre en place une gouvernance responsable » ;

**CONSIDERANT** que le comptable public a transmis des demandes d'admissions en créances éteintes pour un montant total de 6 064,64€ sur le budget principal et de 111,18€ sur le budget annexe assainissement régie ;

ENTENDU l'exposé de Mme Maryline Lézé, rapporteur,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- Décide l'admission en créances éteintes pour un montant total de 6 064,64€ sur le budget principal, correspondant à l'état ci-annexé;
- Décide l'admission en créances éteintes pour un montant total de 111,18€ sur le budget annexe assainissement régie correspondant à l'état ci-annexé;
- Dit que ces sommes seront inscrites au compte 6542 « créances éteintes » sur les budgets respectifs;
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre Fait et délibéré en séance le 24 novembre 2022 au Lion d'Angers,

> Etienne Glémot Président